

Communiqué de presse

BARENTON, initiation aux gestes qui sauvent

Les accidents de la vie courante nous concernent tous. Que faire en cas de chute, de fausse route, de malaise, accident domestique, arrêt cardiaque ? Quels sont les bons réflexes ? **L'initiation aux premiers secours organisée par l'Aidant Bus à la salle de la Sélune de Barenton le Jeudi 2 Juin à 14h a pour objectif de vous donner des clés.**

Au cours de cet atelier pratique et interactif, les gestes qui sauvent seront enseignés : alerter les secours, masser, défibriller, reconnaître un AVC, réagir face à un malaise.... Des gestes que nous devrions tous connaître, surtout si nous accompagnons une personne fragile. Deux personnes de la Croix Rouge Française seront présentes pour répondre aux questions. Il s'agira en effet aussi d'évoquer les situations individuelles rencontrées, et de proposer des conseils. Des ateliers pratiques seront également mis en place.

Le saviez-vous ? Près de 10 000 vies pourraient être sauvées chaque année en France grâce aux gestes de premiers secours.

Cette initiation GRATUITE aux premiers secours sera organisée par l'Aidant Bus et animée par la Croix Rouge Française à la salle de la Sélune, 15 Rue Pierre Crestey à Barenton le Jeudi 2 Juin à 14h. La personne aidée pourra être prise en charge gratuitement par une professionnelle durant l'atelier et bénéficier d'activités adaptées à ses goûts et capacités. L'inscription est obligatoire. Pour plus d'informations : 02.33.68.21.35 ou contact@aidantbus.fr.

Une permanence de l'Aidant Bus aura lieu ce même jour à Barenton Face au fleuriste de 10h à 12h30.

Les permanences c'est quoi, à quoi servent-elles ?

Celles-ci sont organisées de 10h à 12h30 à bord de l'Aidant Bus. En tant qu'espace ressources, nous sommes là pour écouter, informer, orienter vers les dispositifs ou structures d'aides adéquats. Les permanences peuvent accompagner les aidants dans leurs démarches administratives selon leurs besoins. Dans le cadre d'une perte d'autonomie, cela peut par exemple être l'élaboration d'un dossier d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) mais aussi un dossier de la Maison Département de l'Autonomie (MDA) anciennement Maison départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH)... Nous nous adressons à tous les aidants sans condition d'âge ni de pathologie : Parents d'un enfant en situation de handicap ou malade ; enfant qui accompagne son parent vieillissant ou dans la maladie ; ami, voisin, cousin qui accompagne un proche dans sa perte d'autonomie et/ou en situation de handicap... Chaque aidant est unique et nous souhaitons apporter les réponses adéquates pour chacun d'entre eux. L'Aidant bus est avant tout un espace accueillant, convivial et chaleureux.

Contact : 02 33 68 21 35 / contact@aidantbus.fr

